

BULLETIN DE LA

# RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10, rue de Solférino 75341 PARIS CEDEX 07

Tél. : 551 64 67



Supplément au BULLETIN MENSUEL N° 171 - MARS-AVRIL 1976

SNTRS - CGT  
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

# Pour de véritables carrières au CNRS et à l'INSERM !

## Une situation intolérable

Un pouvoir d'achat en constante régression, des carrières bloquées sans perspective, des conditions de travail qui se dégradent, une inquiétude grandissante pour l'emploi : telle est la situation des administratifs, des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers et des personnels de service du CNRS et de l'INSERM.

Ils sont comme tous les travailleurs de notre pays victimes d'une politique foncièrement antisociale menée par un gouvernement au service des intérêts exclusifs des grandes sociétés industrielles et bancaires. La politique d'austérité et de restriction imposée par ce pouvoir autoritaire de même que sa politique de recherche ont le même but : enrichir toujours plus les grandes sociétés capitalistes en sacrifiant les intérêts du pays et de ceux qui en font les richesses : les travailleurs.

Chaque agent du CNRS et de l'INSERM en mesure chaque jour les conséquences dans ses conditions de vie et de travail.

### AU PLAN DES SALAIRES

— L'ACCORD SALARIAL 1976 conclu dans la Fonction Publique, avec la caution de la FEN et de FO, consacre une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat de toutes les catégories par rapport à la hausse réelle des prix.

75 % de nos personnels seront encore plus lésés par suite des transferts entre catégories, au sein d'une masse salariale constante, sans que pour autant le problème des bas salaires soit résolu. Alors que la CGT et la CFDT exigeaient 2 000 F pour le minimum de rémunération, celui-ci n'est à Paris que de 1 724 F !

— LE DECLASSEMENT dont sont victimes la plupart des professions du CNRS et de l'INSERM, ainsi que l'a démontré le SNTRS-CGT dans divers groupes de travail,

ne font l'objet d'aucune proposition sérieuse des directions pour y remédier.

— LA PRIME DE 20 % POUR TOUS se heurte au refus des directions du CNRS et de l'INSERM, qui de plus, maintiennent une discrimination entre les administratifs, les petites catégories B, les catégories B en général et les ingénieurs.

Cette situation conduit de nombreux collègues à considérer la promotion de catégorie comme une solution à l'insuffisance des traitements et au déclassement général dont sont victimes les personnels du CNRS et de l'INSERM. Indépendamment du fait que cette possibilité est un leurre dans le contexte actuel de pénurie, il s'agit en fait de deux problèmes distincts, celui du niveau des salaires et celui de la promotion en regard de la qualification acquise.

## AU PLAN DES CARRIERES

Le nombre de plus en plus dérisoire des créations de postes dans les budgets annuels des organismes, le refus persistant des pouvoirs publics d'apporter des solutions statutaires sérieuses au problème des carrières, ont conduit à un blocage quasi général de l'avancement.

### ● ETRE INSCRIT SUR LISTE D'APTITUDE : UN TOUR DE FORCE...

Qu'on en juge avec les commissions paritaires 1976, au CNRS, les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur 400 travailleurs dont le patron justifie qu'ils font un travail de 2 B, 20 seulement pourront être inscrits sur liste d'aptitude... en attendant leur nomination. En 3 B, 23 élus sur 307 ; 5 en 2 B sur 96, globalement il y aura 148 promotions sur 12 500 ITA.

La situation à l'INSERM n'est évidemment pas plus brillante : 563 candidats pour une dizaine de postes.

### ● CHANGER DE CATEGORIE : UN MIRACLE !

Plusieurs centaines d'agents ayant un titre ou diplôme qui leur permettrait un classement supérieur, d'autres qui ont été inscrits sur la liste d'aptitude par les commissions paritaires et de dérogation, attendent en vain depuis des années une nomination effective.

### ● LE DEROULEMENT « NORMAL » DE CARRIERE : UN SCANDALE !

La carrière est actuellement dérisoire pour la majorité des personnels qui ne peuvent espérer un changement de catégorie :

- **des échelons insuffisants** : pour un grand nombre de catégories les changements d'échelon entraînent un gain très minime, de l'ordre de 40 F tous les deux ans ;

### — des catégories anarchiques ;

la durée de carrière est plus ou moins longue suivant la catégorie ;

certaines catégories sont particulièrement déclassées par rapport aux autres, exemple : la 4 D par rapport à la 5 B ;

- **un trop grand nombre de catégories** : l'exemple de la multiplicité des petites catégories parle de lui-même : pourquoi une 9 B, 8 B, 7 B, 6 B lorsque la direction reconnaît elle-même que bien souvent ces catégories font des travaux identiques.

## AU PLAN DES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'insuffisance criante de moyens en postes et en crédits dans tous les laboratoires et services qui conduit à une dégradation sans précédent de la situation de la recherche, se traduit pour les personnels :

- par un surcroît de travail sans compensation ;
- par une utilisation pour des travaux sous qualifiés ou au contraire pour des travaux supérieurs à leur classification sans qu'il en soit tenu compte dans l'avancement des personnels ;
- par une dégradation générale des conditions de travail : faire plus sans effectif supplémentaire au mépris des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité ;
- par une remise en cause de fait des droits et acquis en matière d'absences et de congés (vacances, formation permanente, activités syndicales et sociales, etc) ;
- par la suppression de postes dans le cadre des décentralisations, regroupements et restructuration et des difficultés toujours plus grandes pour le reclassement des personnels concernés.

## Notre action a contraint les Directions à discuter

Les initiatives prises par le SNTRS-CGT pour que s'exprime le mécontentement des personnels, face à cette situation intolérable, ont contraint les directions à reconnaître qu'il y a un « problème préoccupant » et à accepter de rechercher des solutions avec les syndicats. Pour sa part, le SNTRS-CGT a rappelé aux directions les propositions formulées depuis longtemps pour **une carrière minimale convenable pour tous** à partir d'études sérieuses, notamment sur le **déclassement des diverses catégories**.

● **AU CNRS** la direction a accepté la constitution d'un groupe de travail administration-syndicats sur la carrière qui a déjà tenu deux réunions. A aucun moment la direction n'a fait de propositions, elle se contente de faire effectuer des statistiques et d'écouter les syndicats, en indiquant qu'il fallait d'abord « cerner les problèmes » avant de parler de solutions. Cette attitude a conduit le SNTRS à **exiger que la direction s'engage** sur les grandes options devant faire l'objet de réformes, afin que le groupe puisse travailler : **elle a refusé !**

Son intention est claire : contrainte de céder devant l'action des personnels, elle entend faire traîner les

discussions pour finalement **constater** une situation anormale, mais non pour y **remédier**.

Cette tactique de la direction n'est pas nouvelle, elle devient maintenant sa règle dans toutes les négociations avec les syndicats. Multiplier les enquêtes, faire des études interminables, chipoter sur les virgules des organisations syndicales, pour conclure à leur irréalisme et non pour mieux argumenter auprès de nos ministres de tutelle : voilà son objectif.

● **A L'INSERM** l'action a contraint le directeur à recevoir les syndicats et à intervenir auprès du ministre de la Santé sur la gravité du déclassement des ITA. Le Conseil Scientifique a également été saisi et doit prendre une position sur ce sujet lié au devenir pré-occupant de la recherche médicale.

**Au CRNS** comme à l'INSERM, le SNTRS exigera de véritables négociations, qui prennent en compte les revendications des personnels.

# Le SNTRS-CGT fait des propositions concrètes

## ● Pour des salaires décents.

Reprenant les revendications de l'UGFF-CGT, le SNTRS lutte pour :

— le maintien et la progression du pouvoir d'achat pour tous, avec une progression plus importante pour les bas et moyens salaires ; ce maintien devant être assuré par le principe d'une échelle mobile à partir d'un véritable indice des prix, négocié avec les organisations syndicales, et non d'un indice préfabriqué tel celui de l'INSEE ;

— la fixation d'un minimum de rémunération à 2 000 F par mois au premier échelon de la 9 B, minimum indispensable pour vivre décemment ;

— une remise en ordre des rémunérations et la correction des déclassements ;

— dans l'immédiat le versement d'un acompte de 300 F par mois, à valoir sur cette remise en ordre, avec la redéfinition d'un point 100, l'intégration de l'indemnité de résidence, etc.

## ● Pour la prime à 20 % pour tous.

Élément de justice, qui tout en tenant compte du déclassement des personnels supprimerait une super hiérarchie aberrante.

## ● Pour une carrière minimum garantie pour tous.

Dans cette carrière, d'ampleur indiciaire suffisante, sur une durée d'environ vingt ans chacun devrait être assuré :

- d'un traitement de début convenable ;
- d'une progression avec des augmentations substantielles ;
- d'une réduction du nombre de catégories.

Dans chacune des catégories la moitié du salaire devrait être perçu au tiers de la carrière.

Toutes les professions et qualifications devraient y trouver leur place. Les revendications spécifiques actuellement bloquées, ainsi que les déclassements reconnus, devraient de plus être solutionnés dans cette remise en ordre.

Aucune discrimination entre les personnels de niveau identique mais de professions différentes ne devraient subsister (ex. : les administratifs et les techniciens).

A titre d'exemple voici quelques carrières types que nous pourrions revendiquer :

	Réharmonisation de notre grille	Avec les 2 000 F minimum
1. Niveau le plus bas	1 930 F-2 950 F	2 350 F-3 370 F
2. Niveau 5 B 4 D	2 100 F-3 600 F	2 500 F-4 000 F
3. Niveau 3 B 3 D	2 300 F-4 300 F	2 700 F-4 700 F
4. Niveau licence	2 900 F-6 000 F	3 300 F-6 400 F
5. Niveau grandes écoles harmonisation avec les chercheurs	3 400 F-7 400 F	3 800 F-7 800 F

## ● Pour des promotions sanctionnant toute nouvelle qualification ou responsabilité.

L'essentiel pour le SNTRS-CGT, c'est que tous les agents ayant atteint un niveau de qualification ou une responsabilité supérieure puisse être nommé effectivement à la catégorie correspondante. Cela pose en premier lieu de ne pas lier les possibilités de promotion à l'expansion de l'organisme, de prévoir une évolution de la pyramide des emplois en fonction de la technicité toujours plus grande demandée aux personnels.

Des modifications statutaires sont indispensables pour apporter des solutions, cela peut être :

- un pourcentage de l'effectif de l'ensemble du corps ;
- un pourcentage d'un groupe de catégorie ;
- un pourcentage de chaque catégorie.

L'inscription systématique sur liste d'aptitude de tout agent dont la qualification supérieure et le travail effectué aura été reconnu par la commission paritaire, avec dans chaque budget annuel du CNRS des transformations de postes permettant les nominations effectives.

**VOILA DES SUGGESTIONS : AUX DIRECTIONS DU CNRS ET DE L'INSERM DE FAIRE DES PROPOSITIONS CONCRETES.**

## ● Ces mesures devant s'intégrer dans un statut de titulaire.

En effet seul un statut du titulaire dérogatoire au statut général est garant :

- d'une véritable sécurité de l'emploi (garantie de l'état et non le statut d'un organisme dont l'existence peut être remise en question) ;
- des garanties sociales ;
- des retraites décentes ;
- l'application de toutes les mesures prises dans la fonction publique, etc.

# Des mesures immédiates doivent être prises !

## I. Mesures catégorielles.

- Fusion de la 6 D, 6 D bis avec la 5 D comme cela existe déjà à l'INRA.
- Fusion des 9 - 8 - 7 et 6 B en une seule catégorie (la nature des emplois étant dans la plupart des cas identique ainsi que l'a démontré le groupe de travail petites catégories).
- Alignement de la 4 D sur la 5 B (même groupe Gr V dans la fonction publique).
- Harmonisation des indices pour la 1 D.

- Révision de la carrière des 1 B - 3 A - 2 A dans le sens de la nouvelle 1 D (1<sup>er</sup> groupe).
- Suppression de la 4 B et de la 1 B bis.
- Sortie rapide des textes concernant les professions manuelles et sociales.
- Reclassement de professions des dessinateurs.

## II. Promotions.

Il est clair que si le nombre de postes correspondant aux besoins exprimé par les laboratoires étaient créés, cela

débloquerait sensiblement la situation actuelle des promotions.

Le SNTRS estime également que des mesures exceptionnelles doivent être prises pour obtenir la transformation des postes et la nomination de tous les agents inscrits sur les listes d'aptitude.

Il exige donc que les directions du CNRS et de l'INSERM demandent un collectif budgétaire afin d'obtenir :

- des crédits et des postes en nombre suffisant pour permettre un bon fonctionnement des laboratoires et services ;

- la transformation d'un nombre important de postes dans la pyramide des emplois au CNRS et à l'INSERM pour résorber les listes d'aptitudes.

En ce qui concerne le fonctionnement des commissions paritaires le SNTRS-CGT a pour principe qu'il ne peut y avoir de défense valable des intérêts des travailleurs en dehors du critère de la représentativité. C'est pourquoi, comme dans toutes les instances le SNTRS exige que le seul critère des élections professionnelles soit retenu pour fixer la représentativité des organisations syndicales aux commissions paritaires.

## Lutter avec le SNTRS-CGT

Personnels du CNRS et de l'INSERM, unis, vous représentez une force qui mise en mouvement est capable d'obtenir satisfaction.

Le SNTRS-CGT vous appelle à agir avec lui pour que se développe dans tous les laboratoires et services une action massive et unitaire auprès des directions du CNRS et de l'INSERM pour imposer des solutions immédiates au blocage des carrières.

Vous estimez comme tous les travailleurs que l'atteinte généralisée à vos conditions de vie et de travail ne peut plus durer et vous avez raison !

C'est pourquoi la CGT vous appelle à intensifier l'action avec les autres catégories de salariés pour les changements fondamentaux de la politique de notre pays.

Le résultat des dernières élections cantonales, qui ont marqué une condamnation de la politique antisociale du pouvoir, doit être pour les travailleurs, qui ont

exprimé massivement leur mécontentement en cette occasion, un encouragement à renforcer leur action revendicative.

La situation actuelle ne saurait se prolonger indéfiniment sans qu'éclate une crise sociale qui ne manquerait pas de prendre, compte tenu des réalités de notre pays, une dimension politique.

Il est clair que dans ces conditions les forces de gauche politiques et syndicales ayant combattu du même côté lors de l'élection présidentielle seraient placées devant d'importantes responsabilités. C'est dire toute la valeur d'actualité du Programme Commun de la gauche, seule base sérieuse et concrète, par les perspectives qu'il ouvre, d'un large rassemblement populaire.

Sur le plan syndical seule la CGT a par rapport à ces perspectives des positions claires. Cela n'étonnera pas les millions de travailleurs qui lui font confiance lors des élections professionnelles, car ils savent :

Que la CGT a pour raison d'être de servir au mieux les intérêts des travailleurs.

Que la CGT est un syndicat indépendant, démocratique ouvert à tous les salariés quelle que soit leur opinion, leur croyance, leur fonction, leur nationalité.

Que la CGT qui a une position de classe ferme et conséquente, ne se laissera pas fourvoyer ou anesthésier par la démagogie de ceux qui nous dirigent.

Laissons aux directions de la FEN et de FO, champions d'un syndicalisme stérile et vieillot le plaisir d'écouter le chant des sirènes de la participation et signer sur le dos des travailleurs de la fonction publique de traitreux accords.

Que c'est à la CGT que peut le mieux s'exprimer les différents courants de pensées, sans qu'il y ait cristallisation de tendances qui ne peuvent conduire qu'à des luttes fratricides.

Que la CGT, tout en ne confondant pas ses prérogatives avec celles des partis politiques, est engagée dans la lutte pour le Programme Commun parce qu'elle combat résolument pour la transformation de la société dans le sens de la démocratie la plus large et du socialisme.

**TRAVAILLEURS du CNRS et de l'INSERM vous qui êtes unis sur la base même de vos revendications, rendez plus immédiate la perspective du rassemblement de tous les travailleurs au sein d'une grande centrale syndicale unitaire.**

**Travailleurs du CNRS et de l'INSERM tous dans l'action avec la CGT au sein de la CGT :**

- pour de véritables carrières ;
- pour l'aboutissement de nos revendications ;
- pour la titularisation ;
- pour le triomphe du Programme Commun.

J'ADHÈRE AU SNTRS-CGT.

NOM .....

Prénom ..... Age .....

Lieu de travail .....

Adresse personnelle .....

Le Directeur de la publication : G. DUPRE

Imp. Polygraphique, 7, rue du Dahomey, 75011 PARIS